

Réunion publique "Sécurité - Voirie - Accessibilité"



Une réunion publique s'est déroulée vendredi 9 janvier autour des thèmes "Sécurité-Voirie-Accessibilité". Ceci est un compte-rendu synthétique des propos qui ont été tenus. Il nous aidera à construire le projet de Guémené Autrement 2026.

Eclairage

- Le renouvellement de l'éclairage public n'a été que partiellement réalisé, faute de moyens. La rue du château est dans le noir depuis des mois, et les habitants de la rue des ajoncs se plaignent de lampadaires qui ne fonctionnent plus depuis des années. Beaucoup de ce matériel est ancien, fragile et énergivore. Avant leur remplacement, la possibilité d'installer des sortes d'abats-jour sur ces boules a été proposée, pour ne pas éclairer le ciel. L'absence de réponse de la mairie aux demandes des riverains laisse une fois de plus sans voix.
- Les lampadaires boule sont interdits depuis le 1er janvier 2025.
- Faire un état des lieux sur l'état du réseau aérien et de son enfouissement.
- Repenser les heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage public en concertation et avec l'accord des résidents des différents secteurs de la commune pour plus de sécurité et d'économie

Sécurité

- Dans le cadre de la révision du stationnement dans la rue principale, plusieurs pistes d'amélioration ont été esquissées. Le stationnement anarchique rue Joseph Pères est flagrant tout au long de la semaine. Stationnement sur les trottoirs, en double-file, rendant la circulation automobile et piétonne difficile, voire dangereuse.
- Est-il possible de dévier le bourg par une "rocade" afin de limiter le passage rue Fortune et rue de Bellevue ?

Tout en gardant à l'esprit que les places de stationnement sont très importantes pour nos commerçants, il pourrait être étudié :

- De ne plus laisser les terrasses occuper les places de parking en hiver (d'octobre à avril). Pour rappel le caractère saisonnier était en vigueur jusqu'en 2020 après le COVID.
- Le rétablissement des murets construits lors de la grande rénovation de la voirie au début des années 2000 qui présentaient l'énorme intérêt de limiter le stationnement. Sur ces murets seront installés des atténuateurs de choc, un marquage au sol des limites de stationnement rappellera qu'on ne doit pas empiéter sur les trottoirs qui sont l'espace des piétons (enfants en bas âge, PMR, etc...). La signalisation des passages piétons est à revoir.
- Le passage du centre en stationnement zone bleue (à durée limitée) ou la multiplication des arrêts-minute rendra la durée de stationnement dans le centre limitée en journée, mais pas en soirée pour les riverains et commerçants uniquement.
- Suite à plusieurs accidents graves, le stationnement sur les 3 places de parking situées entre la médiathèque/plais de justice et le Crédit Agricole est inquiétant. Que pouvons-nous faire ? On s'y gare en forte pente et on compte plusieurs accidents dont de très graves où l'oubli du frein à main et les problèmes de frein étaient en

cause. Le renforcement de la signalétique de type "prière de bien serrer son frein à main ET de passer une vitesse", doublée d'un marquage au sol et du passage en zone bleue limiteraient les risques que de nouveaux accidents ne surviennent. La suppression des emplacements non PMR au profit de plantations pourrait aussi être envisagée.

- La signalétique routière est à contrôler sur la commune entière. Trop de panneaux ne remplissant plus leurs rôles par manque d'entretien. Et les directions à partir du centre inexistantes. La petite signalétique locale n'est plus à jour. L'ancien hôpital est toujours indiqué.

- En cas de non respect des règles de stationnement, la mise en application des sanctions prévues par la loi doit être plus systématique. Après avoir averti l'intéressé, (le signalement du délit pourra être fait par n'importe quel citoyen grâce aux moyens mis à disposition par la municipalité), la mairie ayant pouvoir de police, la verbalisation sera la règle, en cas de non respect des règles de stationnement.

- Multiplication des rappels de la vitesse maximale autorisée, aujourd'hui fixée sur l'ensemble de la commune à 30 km/h. Mise en place des panneaux dédiés "30 km/h" en entrée de bourg.

- Le passage de plusieurs poids lourds par semaine rue Trébuil a été constaté. Leur circulation est pourtant interdite, sauf livraisons (voirie étroite, virages serrés, bourg commerçant et touristique, vibrations pouvant nuire aux bâtiments). Tout en renforçant la signalétique pourtant déjà présente un premier avertissement des conducteurs et de leurs employeurs serait là aussi le premier niveau d'alerte avant la contravention.

- Pour casser la vitesse : Installation de chicanes au niveau des entrées / sorties de villes, comme dans toutes les communes ! Avec des bacs de fleurs et des places de stationnement quand cela est nécessaire.

- Plus au centre, des pétitions ont été faites par les riverains pour l'installation de ralentisseurs "doux" dans les descentes menant aux sorties de villes. Des dispositifs amovibles permettront de les déposer lors des gros événements (la cavalcade, la fête de l'Andouille, la brocante...)

- Remise en état du feu tricolore autonome (ou feu intelligent) au carrefour rue Fortune et installation d'un second dans l'autre sens rue Bellevue. Remise en état du flash "sortie d'école" rue de Bellevue.

- Le marquage des diverses lignes blanches et des passages piétons est à rafraîchir sur l'ensemble de la commune.

- Des trottoirs auraient été prévus rue Saint Gilles, les riverains se demandent quand seront-ils réalisés ?

- Étude des causes, puis réparation des trottoirs endommagés. Mise en place de règles afin de limiter les détériorations

- La multiplication des ralentisseurs génère beaucoup d'inconfort pour les automobilistes. Leur usage serait à limiter pour y préférer des plateaux plus larges.

Accessibilité

- Faire en sorte de rendre accessible les bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou à défaut, rendre le service public accessible (exemple : le conseil municipal).

- Intégrer dans toute les constructions de projets l'accès des publics à mobilité réduite et handicapés. L'obtention d'un label "tourisme et handicap" sera un réel plus pour ces publics et pour la commune.

- Les déchaussements de pavés sont légions, ils représentent un risque pour la sécurité des piétons et un inconfort pour tous.

- Rendre la voirie plus sûre et sécurisée en assurant une mutualisation de l'entretien entre les habitants qui le peuvent, la commune et des volontaires lors de matinées d'entraide citoyennes.

<https://guemene.info/>

Prochaine réunion thématique : vendredi 30 janvier de 19h à 20h30

au rez de chaussée de la salle Ty ar Vro Pourleth, 1 rue Jean Feuillet

Thème: Ressources Humaines.